

**Délibération n°2025-03-03**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Approbation du Schéma de Mutualisation

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	54
Pouvoirs	14
Votants	68

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 juin 2025 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Jean-Marc Sauviat** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Fonfrede Alain	à	Jean-François Michon
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe
Cornelissen Jacqueline	à	Delpy Daniel	Saugeras Jean-Pierre	à	Brugère Philippe
Ecurat Daniel	à	Pierre Chevalier	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette

- **Élus excusés :**

Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coutaud Pierre ; Delibit Sandra ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly ; Vimou Barbara.

Le président explique qu'Haute-Corrèze Communauté travaille à son positionnement vis-à-vis de ses communes membres afin de fluidifier les relations interco / communes.

Une posture affirmée doit être trouvée de manière à clarifier et fluidifier les relations interco / communes.

Le projet de territoire a permis de fédérer les élus autour de 4 ambitions et 6 défis.

Il convient donc de conduire les transformations nécessaires, ensemble, pour relever les défis et atteindre la destination d'une Haute-Corrèze active, préservée, responsable et vivante en 2030.

Pour cela, il apparaît indispensable d'accompagner les communes dans leurs actions qui répondent au projet de territoire et à ses enjeux.

Au prisme de la valeur ENTRAIDE affirmée par les élus, c'est une véritable ingénierie projet que Haute-Corrèze Communauté doit penser, au service des communes pour assoir sa posture d'ensembliser des politiques publiques (nationales et locales).

Le schéma de mutualisation est un outil qui permet de travailler cette posture.

Il s'agit de renforcer l'efficience des administrations en décloisonnant les services et d'allouer les ressources là où elles sont le plus nécessaires.

Ce schéma permet de réaliser des économies d'échelle en supprimant les éventuels doublons.

En fonction du niveau d'ambition des élus en matière de mutualisation, l'organisation de Haute-Corrèze Communauté pourrait s'en trouver impactée.

Ce projet de Schéma de Mutualisation est uniquement établi pour la période 2025 /2026. Il sera revu dès 2027. Il est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le Schéma de Mutualisation.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	68
Pour	68
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 18 juin 2025**

Le Président,  
Pierre Chevalier

